

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

REF :

DEC2019_0201

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 19D23 RELATIF AU CONTRAT DE CORÉALISATION DU SPECTACLE "TANGO SECRET" AVEC LA FERME DU BUISSON

Le Maire de la Commune de Noisiel,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R. 2122-3-1° ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° ARR2019_0068 du 1^{er} avril 2019, qui abroge et remplace l'arrêté n° ARR2017_0235 du 20 décembre 2017 de Monsieur le Maire, portant délégation de fonction à Monsieur Patrick Ratouchniak, 5^{ème} Maire-adjoint, notamment pour signer les décisions relatives aux marchés d'un montant inférieur à 25 000 euros HT,

Considérant le projet de marché de co-réalisation entre la Ferme du Buisson - Scène nationale de Marne-la-Vallée (Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère Industriel et Commercial) et la commune de Noisiel, portant sur la programmation du spectacle « Tango Secret »,

Considérant que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 13.03.14 « Services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels, dans le cadre de la saison culturelle », dont la valeur ne dépasse pas 90 000 € HT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Ferme du Buisson - Scène nationale de Marne-la-Vallée (Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère Industriel et Commercial), sise Allée de la Ferme à Noisiel (Marne-la-Vallée, 77448 cedex 2) le marché public de services n° 19D23 relatif à la co-réalisation du spectacle « Tango Secret » qui se déroulera à

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2019_0201

Portant « Conclusion du marché public de services n° 19D23 relatif au contrat de coréalisation du spectacle "Tango Secret" avec la Ferme du Buisson »

l'auditorium de Noisiel le vendredi 29 novembre 2019 à 20h45, pour le montant global et forfaitaire de 4 058,00 € TTC (soit 3 847,00 € HT/TVA 5,5 %).
Le règlement s'effectue à l'issue de la représentation, par mandat administratif, sur présentation de la facture correspondante.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy ;
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel ;
- Au titulaire du marché,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Pour le Maire, et par délégation,
Le Maire-Adjoint en charge des Finances,
des Marchés Publics et de la Vie des quartiers

Patrick RATOUCHE



Fait à Noisiel, le 22 NOV. 2019

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	25 NOV. 2019
Affiché en Mairie le	25 NOV. 2019
Notifié le	25 NOV. 2019
Publié au RAA le	25 NOV. 2019

2/2

